

DECLARATION

A l'occasion du XXème Congrès de la C.G.T.-F.O. les militants soussignés réaffirment leur attachement à la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE (continuatrice de la vieille C.G.T.) dont le préambule des statuts confédéraux adoptés au cours de son congrès constitutif de 1948, affirme notamment :

Les syndicats "FORCE OUVRIERE", réunis en Congrès National constitutif de leur Confédération Générale du Travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Ils rappellent l'impérieuse nécessité, pour le syndicalisme, de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir, ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, sur le plan revendicatif et gestionnaire, dont l'esprit ayant inspiré, en 1906, le Congrès Confédéral d'Amiens.

Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'Etat, ni s'associer à des groupements politiques quelconques dont l'objectif est la conquête de cet Etat et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance.

En outre, les militants soussignés confirment l'actualité de l'article 1er des statuts de la C.G.T.-F.O.

La Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE régie par les présents statuts, a pour but de grouper, sans distinction d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, toutes les organisations composées de salariés conscients de la lutte à mener contre toutes les formes d'exploitation, privées ou d'Etat, pour la disparition du salariat et du patronat et désireux de défendre leurs intérêts moraux et matériels, économiques et § professionnels.

Aujourd'hui, en 1971, ils constatent que si les formes d'exploitation capitaliste peuvent sembler changées, le fond demeure, il s'agit toujours, comme l'affirme la Charte d'Amiens:

de la lutte de classe qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste, contre la classe ouvrière.

Plus que jamais, la classe ouvrière, pour la défense de ses "intérêts particuliers", a besoin d'organisations indépendantes du patronat, de l'Etat, des partis, des églises.

A une époque fertile en vocations "socialistes", les militants soussignés rappellent qu'il ne peut exister de "société socialiste", dans le cadre d'un régime fondé sur la propriété privée des moyens

de production et dans celui d'un Etat qui en est la superstructure. C'est ce qu'avaient compris et exprimé clairement les syndicalistes qui proclamaient à la quasi-unanimité dès le congrès confédéral de 1906:

Dans l'oeuvre revendicative quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc... Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme. Il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste.

Nous nous affirmons continuateurs de ce syndicalisme, qui sera d'actualité tant que durera l'exploitation.

Nous affirmons que pour nous le but final du mouvement ouvrier reste la disparition du régime capitaliste.

En conséquence, nous nous opposerons à toute résurgence des doctrines corporatistes qui sous couvert de "planification démocratique" ou de "pouvoir dans l'entreprise"...etc, ne visent en fait qu'à remettre en cause la nécessaire indépendance de nos syndicats, fondée sur la "reconnaissance de la lutte des classes", au bénéfice d'un néo-syndicalisme fondé sur la "communauté" (entreprise, région, nation), et sur la notion de "bien commun".

Les militants soussignés s'affirment en outre résolus à défendre les conquêtes et les acquis de la classe ouvrière (droit syndical, droit d'association, de grève, liberté de la presse, laïcité fondée sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc...) qu'ils n'entendent pas laisser sacrifier à une pseudo "démocratie économique".

Ils constatent que la démocratie ouvrière, qui règne au sein de la C.G.T.-F.O. permet, dans le respect des structures et des règles statutaires, à des courants ouvriers divers, de travailler en commun à la défense des intérêts ouvriers.

Ils prennent l'engagement de mener une lutte sans merci contre tous ceux, où qu'ils se trouvent, qui, en provoquant par des formules diverses l'intégration des syndicats à l'état et au système capitaliste, agissent pour la destruction de l'indépendance syndicale, donc, en fait, pour la destruction de la Confédération Générale du Travail "FORCE OUVRIERE".

novembre 1971

Ont signé ce texte à titre personnel:

GENDRE - Banque Paris
JOYEUX - Organismes Sociaux - Paris
PREVOTEL - CEA Beaumont Lac

HEBERT - Cheminots Nantes
MARTIN - Bâtiments Paris
SALAMERO - Métaux Bordeaux.